



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Normandie



RAPPORT D'ACTIVITE 2021 - 2022





ÉDITORIAL d'Arnaud ASSELIN

Directeur des Risques Professionnels - Ingénieur Conseil Régional

Ce rapport d'activité inaugure un format Bisannuel. En 2021 et 2022, dernières années du Contrat Pluriannuel de Gestion 2018-2022, nos activités s'inscrivent, dans l'ensemble, dans une certaine continuité qui nous permet le lancement de ce nouveau format. En préambule à cette édition, quelques éléments marquants de nos activités de prévention, de tarification, des instances paritaires AT/MP et de la vie de notre direction.

Notre Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), signé en 2018, a pris fin en 2022. Ce fut le moment de faire le bilan des Plans d'Action Régionaux (PAR).

Mise en place à la demande des représentants des employeurs et des salariés normands, notre politique régionale génère ou accélère des transformations dans les entreprises concernées par les actions déployées depuis 2018. Les conditions de travail et la sécurité, sur les chantiers de constructions pavillonnaires, ou dans les entreprises de la filière des énergies marines renouvelables notamment, ont été concrètement et visiblement améliorées.

A la suite de l'installation du nouveau Conseil d'Administration, l'ensemble des instances paritaires régionales AT/MP a été renouvelé en 2022 : la Commission de Réclamation du Compte Professionnel de Prévention et la Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles au deuxième trimestre 2022, puis les trois Comités Techniques Régionaux (CTR) en novembre. La mise en place des nouveaux mandats a fait suite à une série de rencontres préparatoires entre notre direction et les responsables régionaux de chacune des organisations salariales et patronales, visant à améliorer le fonctionnement de ces instances paritaires et à renforcer la pertinence des solutions que nous élaborerons ensemble, en réponse aux besoins des entreprises.

Première étape de ce travail en commun : un séminaire a permis d'identifier les axes de notre nouvelle politique régionale de prévention, qui s'inscrit dans la continuité, tout en intégrant les enjeux du secteur médicosocial et des emplois à domicile.

La mission nationale « pôle d'expertise métier tarification », mise en place en début de CPG, a été étendue en 2022 et enrichie d'une mission de contrôle des paramètres nationaux de tarification confiée à direction comptable et financière.

Dans le cadre du transfert de la gestion de l'allocation des travailleurs de l'amiante (ACAATA), un dernier comité de pilotage a acté la fin de notre accompagnement de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF). Elle devient, avec la CARSAT Sud-Est, une des deux dernières caisses régionales à prendre en charge l'ACAATA.

Au chapitre du renouvellement des équipes, deux managers importants pour notre direction ont été recrutés : notre nouvelle responsable tarification, puis notre nouvel ingénieur conseil régional adjoint.

2023 aurait dû être l'année du lancement du nouveau CPG. L'agenda des négociations nationales reporte cette échéance de quelques mois. En particulier, la volonté des partenaires sociaux de s'accorder préalablement sur des évolutions de gouvernance de notre branche de la sécurité sociale, chargée d'assurer les accidents du travail et maladies professionnelles des salariés des entreprises du régime général.

Dans l'attente de ce nouveau contrat, des objectifs et des programmes qui le composeront, nos équipes vont poursuivre les accompagnements d'entreprises engagés, la mise à disposition de nos offres (incitations financières, formations, tarification...), et mettre en place, avec les CTR, les actions qui découleront de notre nouvelle politique régionale de prévention.

Bonne lecture !

S O M M A I R E

01 PRÉSENTATION DRP p4

Le Service Prévention
Le Service Tarification
Les Commissions Paritaires AT/MP

02 RETOUR SUR L'ANNÉE 2021- 2022 p8

Une communication orientée vers nos
entreprises normandes

03 NOS ACTIONS PRIORITAIRES NATIONALES p12

Les Troubles Musculo Squelettiques
La prévention des risques - chutes BTP
Les risques chimiques

04 NOS ACTIONS PRIORITAIRES RÉGIONALES p16

L'exposition aux gaz toxiques dans les
conteneurs maritimes
Les Énergies Marines Renouvelables
Les échafaudages sur consoles
La prévention des risques liés au nettoyage
en agroalimentaire
La radiographie industrielle
Les risques liés aux interférences lors
d'interventions d'entreprises extérieures

05 NOTRE OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS p26

Le labo : analyse des polluants chimiques
Les incitations financières
La reconnaissance des accidents du
travail et des maladies professionnelles
et la prévention des risques émergents
La Documentation, l'Information et la
Formation

06 NOTRE OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS p34

07 NOS STATISTIQUES p38

01

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Direction des Risques Professionnels de la Carsat Normandie contribue à développer et coordonner la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et concourt à l'application des règles de tarification dans les entreprises normandes relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Pour réaliser ces missions, elle décline la politique nationale de prévention et de tarification par le déploiement de plans d'actions.



LE SERVICE PRÉVENTION

Le service Prévention des Risques Professionnels mobilise les compétences de 80 personnes : administratifs, contrôleurs de sécurité, chargées de mission, ingénieurs-conseils, laborantins, etc.

Ce réseau intervient dans **la maîtrise des risques professionnels** par des interventions directes en entreprise, le déploiement d'incitations financières et la mise en œuvre d'actions collectives auprès des branches professionnelles.

LE SERVICE TARIFICATION

Le service Tarification calcule et **notifie le taux de cotisation aux entreprises normandes**. Cette activité de tarification mobilise 27 collaborateurs dont 2 personnes en charge des relations dites « Grands Comptes ».



LES COMMISSIONS PARITAIRES AT/MP

Relais entre la Direction des Risques Professionnels et les salariés et employeurs normands qu'ils représentent, les membres de la Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles et des Comités Techniques Régionaux ont trois grandes Missions:

- Etudier la sinistralité régionale et diffuser les méthodes de prévention
- Décider des minorations ou majorations de taux de cotisation des entreprises
- Définir la politique Régionale de prévention et contribuer à sa mise en oeuvre.

Quelles actions en 2021-2022

En 2021, malgré la crise sanitaire, nous nous sommes mobilisés pour permettre aux instances paritaires de poursuivre leurs actions de différentes façons : réunions en visioconférence, inter CTR sous forme de plateau-TV interactif et retransmis en direct pour le suivi du plan d'action régional, puis reprise progressive des réunions en présentiel.

En 2022, nous avons mis en place les nouveaux CTR, le 8 novembre à la CCI de Caen. Cette journée a permis aux mandataires de découvrir leurs missions au sein de la branche maladie risques professionnels. Installation qui a été suivie d'une journée de formation axée sur le fonctionnement pratique de leurs mandats, et la présentation des différents services de la DRP.



> PERSPECTIVES

En novembre 2022, la CRAT/MP et des représentants des CTR ont fixé les priorités de la politique régionale de prévention 2023-2027. Quatre thèmes seront développés dans le cadre de commissions de travail spécialisées parmi les 6 priorités proposées :

- Expérimentation de pratiques de prévention recommandées dans les métiers d'aide à domicile
- Interventions d'entreprises extérieures sur les sites d'entreprises utilisatrices
- Conditions de travail en hauteur et hygiène sur les chantiers pavillonnaires et de petit habitat collectif
- Prévention de l'exposition aux produits de fumigation dans les conteneurs maritimes
- Accompagnement du développement de la filière Energies Marines Renouvelables
- Accompagnement du développement des activités de méthanisation.

LE COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (C2P)

La loi du 20 janvier 2014 confie à la CNAV et son réseau la mission d'opérateur pour le compte de l'état dans la gestion du dispositif. Elle garantit l'avenir et la justice du système de retraites et prévoit la mise en place d'un Compte Professionnel de Prévention (ancien compte pénibilité) pour tous les salariés du régime général et du régime agricole exposés à des facteurs de risques professionnels au-delà des seuils fixés.

L'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 vient modifier le dispositif, notamment sur les aspects suivants :

- Le dispositif est renommé « Compte Professionnel de Prévention (c2P)
- La gestion du dispositif est transférée) la branche accidents du travail et maladies professionnelles à compter du 1er janvier 2018.
- Certains facteurs disparaissent
- Dorénavant, la caisse compétente pour les dossiers normands est la Carsat Bretagne.



PERSPECTIVES

Le projet de loi concernant la réforme des retraites vient fortement impacté le dispositif.

Des améliorations sont envisagées, comme augmenter le nombre de points acquis, renforcer la valeur du point ou encore créer de nouveaux droits.

En 2023, l'accent sera mis sur la communication du dispositif afin de faciliter l'accès aux droits des salariés, informer les employeurs et améliorer la visibilité du dispositif, tout en informant sur les impacts de la réforme.

La Commission Réclamation du Compte Professionnel de Prévention (CRC2P)

Dans le cadre de la gestion des réclamations relatives à l'ouverture du compte ou au nombre de points validés sur ce compte, l'article L. 4163-18 du code du travail introduit, au sein de chaque organisme gestionnaire au niveau local (Carsat, Cramif, CGSS), la création d'une commission paritaire, la Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention (CRC2P), à compter du 1er octobre 2017. Cette commission intervient en phase précontentieuse dans la gestion des réclamations. Elle est constituée de 2 représentants titulaires (et 2 suppléants) des employeurs et 2 représentants titulaires (et 2 suppléants) des salariés.

En cas de désaccord sur le nombre de points qui lui a été communiqué par la caisse à partir des données déclarées par son employeur ou lorsqu'il n'a reçu aucune information au 30 juin de l'année suivant celle de son exposition, le salarié peut porter cette réclamation auprès de la caisse compétente (sous réserve qu'il ait préalablement à cette saisine, porté sa réclamation devant son employeur).

En Normandie, 8 dossiers ont été présentés en CRC2P entre 2021 et 2022.

02

COMMUNICATION : QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2021 ET 2022 ?



LES OUTILS D'INFORMATION

BOX ENTREPRISES

Suite à un challenge innovation au sein de la Carsat Normandie, une Box numérique à destination des entreprises a été créé pour informer sur notre offre de service.

Cet outil personnalisé et personnalisable permet à chaque entreprise qui le souhaite de recevoir une box recensant l'ensemble de l'offre de service à laquelle elle a le droit en fonction de sa taille et de son secteur.

Après un plan de communication pour faire connaître cette box, ce sont 380 entreprises qui se sont abonnées à cette box.

INFORMER LES ENTREPRISES AU TRAVERS DES MEDIAS

UN PLAN MÉDIA RÉGIONAL

Un plan média est réalisé chaque année depuis 2018 afin d'asseoir la notoriété de l'offre de service des risques professionnels.

La nouveauté depuis 2021 est la mise en place d'un e-dossier (publiredactionnel) dans Ouest France. Cet outil permet de transmettre toute l'information concernant les offres de service (subvention prévention, compte AT/MP, formation) mais aussi sur les programmes de prévention nationaux et régionaux.

Chiffres clés

En 2021

- 4 spots radios diffusés sur 4 semaines sur les subventions prévention et la dématérialisation de la notification du taux AT/MP
- 4 semaines de diffusion de bannières web sur les mêmes sujets que la radio
- 10 e-dossier Ouest France avec 1262 vues en moyenne par article
- 1 page de publicité dans le Journal des entreprises (4ème de couverture) pour les subventions prévention

En 2022

- 3 campagnes de display branding et de google display (3 fois 1 mois de bannières web) sur les subventions prévention, la box entreprises, la notoriété de l'offre RP dans sa globalité : moyenne de 12 929 clics sur les bannières en moyenne par campagne
- Vidéo de publicité sur You Tube (diffusion ciblée) : 558 941 impressions de la vidéo et 229 865 vues
- 10 e-dossiers Ouest France avec 10 517 vues sur l'ensemble des articles
- 2 campagnes de sponsoring sur LinkedIn (2 fois 1 mois de diffusion ciblée d'une vidéo accompagnée d'un visuel) cumulant à elles deux 182 318 vues

Les outils de promotion

LES PUSH MAILS ET NEWSLETTER

Le push mail est un moyen de communication efficace pour rester en contact avec nos entreprises. Il permet de transmettre toute l'information à un nombre important de contacts.

PUSH MAILS CIBLÉS

En complément des newsletters réunissant l'ensemble de l'information à transmettre aux entreprises, un push mail leur est envoyé pour mettre en avant une information en particulier. Cet envoi est réalisé en alternance avec la newsletter.

LA NEWSLETTER 3 MINUTES

Le support dédié à la santé au travail à destination des entreprises.

- Diffusion de 21 numéros en 2021 et 2022
- 17 235 adresses mails valides à fin 2022
- 24 % de taux d'ouverture moyen

LE SITE INTERNET DE LA CARSAT NORMANDIE

Les assurés et entreprises retrouvent toutes les informations concernant les offres de service de la Carsat Normandie qui leurs sont destinées.

En quelques clics, les entreprises peuvent consulter les missions du service Prévention, trouver des conseils personnalisés, connaître les risques et démarches de prévention, les offres de formation, l'offre documentaire et les aides financières. Les assurés bénéficiaires de l'allocation amiante ont eux aussi leurs pages dans la rubrique salariés. Ils y retrouvent toute l'information concernant leurs droits, leurs devoirs et les contacts utiles.

En 2021 et 2022 :

- La page des aides financières a été refondue et régulièrement mise à jour pour mettre en avant les aides,
- Une rubrique dédiée à l'offre TPE a été créée.

Plusieurs pages pour les programmes de prévention ont été créés :

- Conteneurs
- Energies Marines et Renouvelables
- Travailleurs intérimaires

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour diffuser plus largement l'information sur le web, les actualités concernant les entreprises sont relayées sur le réseau social LinkedIn. Avec ses 4744 abonnés, constitués d'entreprises, d'acteurs de la santé au travail notamment, ce support permet d'augmenter la visibilité de l'action des services Prévention et Tarification.

A travers de cette page, la Carsat valorise les actions menées sur le terrain telles que les signatures de convention, de charte, la participation à des actions organisées par ses partenaires. C'est aussi un outil permettant de réaliser la promotion de nos offres de service : subventions, formations, accompagnement, etc.

Chiffres clés

En 2021

En 2021, 3 push mails avec un taux d'ouverture moyen de 27%. Les sujets :

- Conteneurs
- Chutes BTP
- Plan de prévention

En 2022

En 2022, 3 push mail avec un taux d'ouverture moyen de 28%. Les sujets :

- Interim
- Plan de prévention
- Box Entreprises



03

NOS ACTIONS PRIORITAIRES NATIONALES

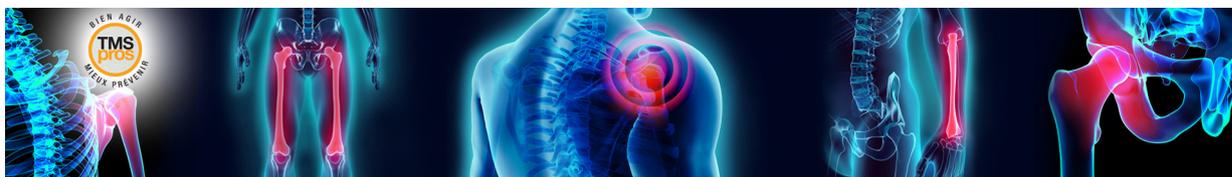
La Carsat Normandie concentre ses moyens sur les priorités nationales en fonction de la fréquence et de la gravité des accidents.



Entreprise TAILLEFER - article Ouest-france

Les Troubles Musculo Squelettiques

Les Troubles Musculo Squelettiques représentent 87% des maladies professionnelles reconnues. Ils impactent la santé des salariés mais également celle des entreprises.



TMS PROS SAISON 2

L'objectif est d'accompagner ces entreprises au travers du parcours de prévention et de les aider à devenir autonomes dans la prévention des TMS et des AT avec lombalgie.

Progression des entreprises fin 2022 :

- 84% ont validé l'étape 1 « Mobilisation »,
- 58% ont validé l'étape 2 « Repérage et compétences »,
- 41% ont validé l'étape 3 « Transformation des situations de travail »,
- 22% ont validé l'étape 4 « Évaluation ».

- > Étape 1
En quoi suis-je concerné par les TMS ?
- > Étape 2
Dépister les situations à risques et évaluer les compétences en interne.
- > Étape 3
Étudier les situations à risques prioritaires et élaborer un plan d'action.
- > Étape 4
Évaluer et pérenniser la démarche.

Quelles actions en 2021-2022

Les entreprises sont accompagnées par les Contrôleurs de Sécurité tout au long de leur démarche de prévention. Parallèlement, nous avons construit une offre de formation destinée aux :

- Employeurs : webinaire « Direction » pour mobiliser les employeurs,
- Salariés : formations « Personne Ressource » animées par des Organismes de Formation habilités pour monter en compétence les salariés.

On observe une plus grande prise de conscience des employeurs sur les impacts des TMS et des AT avec lombalgie sur leurs salariés et la performance globale de leur entreprise. Ils sont plus enclins à former des salariés afin de devenir autonomes sur le long terme. Nous avons constaté une diminution du nombre de TMS dans les entreprises qui ont adhérées à la saison 1.



PERSPECTIVES

En 2023, nous poursuivons la saison 2 avec des nouveautés : inclusion d'entreprises identifiées dans la campagne « Absentéisme atypique », proposition d'un accompagnement plus basique aux EHPAD qui ont peu progressé et test d'un partenariat avec l'OPPBTB.

La modalité de suivi portera sur le nombre d'entreprises qui ont franchi au moins une étape et sur l'évaluation de la pérennité des démarches des entreprises ayant atteint l'étape 4.

La prévention des risques liés aux chutes dans le BTP

Le programme national « Risques Chutes Pros – BTP » définit les actions à mettre en œuvre sur la période 2019-2022 pour continuer à réduire la sinistralité du secteur de la construction et particulièrement celle des chutes.

Il vise principalement l'intégration de Thèmes Opérationnels Prioritaires (TOP) dès la conception de l'opération puis sur les chantiers, par les maîtres d'ouvrage. Ces TOP, présentés dans des brochures disponibles sur le site internet de la Carsat Normandie, traitent des 5 thématiques suivantes :

- Prévention chutes de hauteur par la mise en commun de moyens de protections collectives,
- Gestion des manutentions et des approvisionnements,
- Hygiène et conditions de travail,
- Interventions ultérieures en protections collectives,
- Valorisation de la coordination SPS.



Quelles actions en 2021-2022 ?

Dans la continuité des actions menées depuis 2019, les équipes de la Carsat ont accompagné en 2021 et 2022 des bailleurs sociaux, des promoteurs immobiliers, des collectivités locales, des maîtres d'ouvrage exploitant et des constructeurs de maisons individuelles (CMISTE) pour les aider à progresser dans la mise en œuvre des TOP.

Nous avons ainsi accompagné plus de 18 maîtres d'ouvrages, réalisé 75 fiches opérations et constaté une nette amélioration du niveau moyen de prise en compte des TOP par plusieurs de ces maîtres d'ouvrage depuis 2019.



PERSPECTIVES

En 2023, les équipes de la Carsat Normandie accompagneront 26 nouvelles opérations dans la mise en œuvre des TOP, notamment avec des maîtres d'ouvrages publics et des CMISTES.

Les risques chimiques

Risques Chimiques Pros est l'un des programmes de prévention prioritaire mis en œuvre par la Direction des Risques Professionnels. Il vise à proposer une démarche complète de prévention des risques chimiques.

Quelles actions en 2021-2022

L'outil digital national « RC PROS » a été diffusé, en Normandie, auprès de plus de 240 établissements visés, dans lequel les salariés sont exposés à des substances cancérigènes préoccupantes telles que les émissions de moteur diesel, les poussières de bois, la silice cristalline et le plomb.

Différents supports d'informations ont été créés et diffusés au moyen de webinaires, notamment dans le secteur des prothésistes dentaires ou de la réparation automobile, ou par des interventions sur site des préventeurs de la CARSAT.

Fin 2022, plus de 80 % des établissements accompagnés avaient adopté un plan d'actions prioritaires et 46% avaient déjà mis en place ces actions partagées avec le service Prévention de la CARSAT.

Chiffres clés

Plus de **240**
établissements suivis

46% des établissements
ont mis en oeuvre des
recommandations du
réseau Assurance Maladie -
Risques Professionnels

> PERSPECTIVES

- En 2023, l'accompagnement des établissements visés se poursuit afin d'arriver à un taux de réalisation des plans d'actions demandés à plus de 60 %
- Une nouvelle campagne d'accompagnement démarrera à partir de 2024 sur la base d'un nouveau ciblage d'entreprises.



04

NOS ACTIONS PRIORITAIRES RÉGIONALES

La Carsat Normandie concentre également ses moyens sur les priorités fixées en Normandie selon les spécificités du tissu économique.



Les risques liés aux gaz toxiques dans les conteneurs maritimes

La Carsat Normandie a été amenée à mettre en place un Plan d'Actions Régional (2018-2022) sur l'exposition des salariés aux gaz toxiques présents dans les conteneurs maritimes. L'objectif principal de ce PAR est d'accompagner toutes les entreprises recevant des conteneurs maritimes, même ponctuellement, ainsi qu'à appréhender les risques liés à l'inhalation des gaz toxiques à leur ouverture, pouvant entraîner une atteinte immédiate à la santé des salariés exposés (atteintes neurologiques ou/et cardiovasculaires majeures), une atteinte à la santé à moyen ou long terme voire des accidents mortels.

Quelles actions en 2021-2022 ?

En partenariat avec notre Laboratoire Interrégional de Chimie :

- › 4 campagnes de mesures de polluants,
- › Accompagnement des entreprises souhaitant s'équiper de moyens de détection des polluants et de ventilation, et formation des utilisateurs,
- › Développement d'une application Web pour les entreprises afin qu'elles puissent collecter les données de mesures de polluants, évaluer les risques à l'ouverture des conteneurs et réaliser leur matrice emploi/exposition/provenance des marchandises/ type de marchandises,
- › Création et animation d'un webinaire à destination des entreprises et du réseau prévention
- › 2 campagnes de sensibilisation auprès d'entreprises du secteur logistique

En partenariat avec l'INRS :

- › 2 campagnes de mesures de polluants
- › Intervention à la formation INRS « Evaluer et prévenir les risques lors d'une intervention en espace confiné ou clos »
- › Réalisation de vidéos sur les mesures de prévention déployées par une entreprise normande

En partenariat avec la DREETS :

- › Animation d'un groupe de travail sur la polyexposition à l'ouverture des conteneurs dans le cadre du PRST 4

En partenariat avec les services de prévention de santé au travail (SPST):

- › Intervention auprès de 8 SPST sur les risques inhérents à l'ouverture des conteneurs



PERSPECTIVES

En 2023 et 2024, le Service Prévention de la Carsat Normandie poursuivra ses actions de sensibilisation auprès des entreprises recevant et/ou dépotant des conteneurs pour qu'elles prennent conscience de l'existence des risques inhérents à leur ouverture et de leur obligation de les évaluer et les maîtriser.

Le déploiement de l'application Web devrait permettre aux entreprises normandes de créer leur matrice emploi / exposition / provenance des conteneurs et à la Carsat Normandie de collecter les mesures des polluants effectuées en 2023 afin d'alimenter une base de données. Elle permettra ainsi de concevoir des outils à destination des entreprises pour les aider à objectiver ces risques.

Le développement de nouveaux partenariats est également envisagé.

Les Energies Marines Renouvelables (Eolien Offshore / Hydrolien)

Le programme EMR a pour objectif de contribuer à la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans le développement de la filière en région en travaillant en amont sur 3 axes : conception des nouveaux sites industriels, activités d'exploitation et de maintenance, formation initiale et continue.



Chantier de raccordement électrique RTE pour le parc de Fécamp



Quelles actions en 2021-2022

La synthèse des connaissances accumulées ces dernières années a été formalisée dans une brochure éditée en novembre 2022 « Energies Marines Renouvelables – Points de repères et impacts en Normandie » qui constitue un préambule à la démarche de prévention.

Concernant l'accompagnement réalisé auprès de 7 entreprises en conception des lieux et situations de travail (usines de fabrication et bases de maintenance), une fiche repère a été élaborée en 2022 afin de faire un retour d'expérience sur les différents points clés traités avec les MOA et MOE tout en identifiant les points de vigilance.

En parallèle, un certain nombre d'actions dans le secteur de la formation ont été poursuivies en lien avec l'AFPA de Caen, le Lycée Maupassant/Descartes de Fécamp, le Lycée Maritime Anita Conti, l'INRS et certains industriels.

Des perspectives de forte croissance :

Les emplois du secteur en Normandie ont plus que doublé entre 2020 et fin 2021 (de 1090 à plus de 2200) avec plusieurs milliers d'emplois directs et indirects dans les prochaines années.



Actions phares

Plusieurs outils créés, notamment :

- Fiches de prospection EMR puis brochure « Points de repères »
- Grilles d'analyse CLST puis fiche repère « Conception des usines et des bases de maintenance – Retour d'expérience »
- Fiches de suivi chantier
- Guide éolien offshore destiné aux préventeurs (GT interrégional PRST EMR)



PERSPECTIVES

AXE 1 – CLST - Dans la continuité des actions menées sur le PAR 2018-2022, plusieurs projets pourront être accompagnés puis suivis pour la partie chantiers.

AXE 2 - EXPLOITATION ET MAINTENANCE : Les analyses réalisées a priori pourront être complétées et enrichies en mettant à profit la mise en exploitation progressive des champs éoliens offshore Normands à partir de fin 2023.

AXE 3 – FORMATION : Le retour d'expérience permet d'envisager plusieurs axes de travail dont la formation à l'analyse des risques professionnels avec pour résultats attendus des scénarios pédagogiques puis l'organisation des retours d'expérience avec les élèves/stagiaires.

Des perspectives de forte croissance :

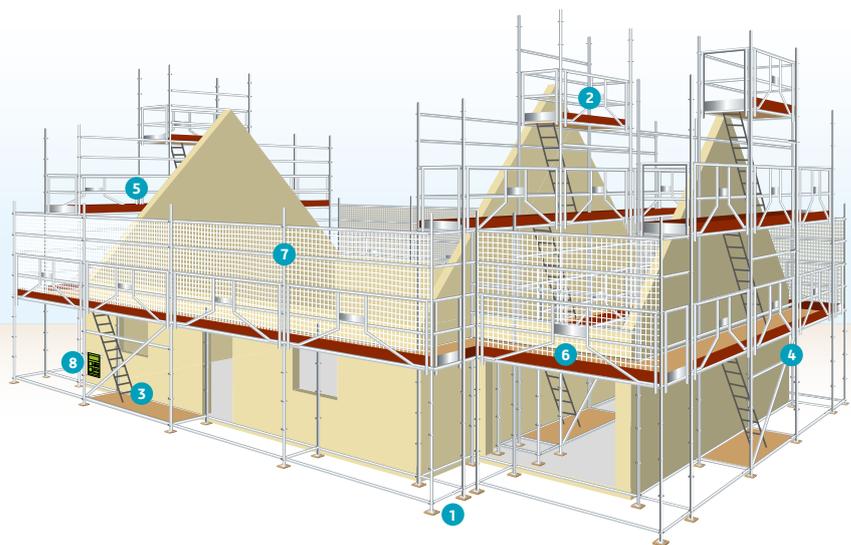
- Les emplois du secteur en Normandie ont plus que doublé entre 2020 et fin 2021 (de 1090 à plus de 2200) avec plusieurs milliers d'emplois directs et indirects dans les prochaines années.
- A l'horizon 2030, exploitation de 5 parcs éoliens offshore et 2 fermes expérimentales pour l'hydrolien.

Action régionale construction de maisons individuelles

Quelles actions en 2021-2022

En 2021 et 2022, dans la continuité des actions déjà engagées, nous avons poursuivi notre action vers l'amélioration des conditions de travail sur les chantiers de construction de maisons individuelles. Dans le cadre de la campagne de contrôle, nous avons utilisé l'outil injonction mais la profession a pu également bénéficier de notre subvention prévention TPE régionale destinée aux CMISTES pour la mise en œuvre d'échafaudages de pieds périphériques communs.

Les contacts réguliers avec les CMISTES et les nombreuses visites chantiers nous ont permis de constater des améliorations concernant les remblais périphériques et la mise en œuvre d'échafaudage de pied périphériques. Néanmoins, nous devons accentuer nos contrôles au niveau des protections de trémies mais aussi vers les activités de gros œuvre.



> PERSPECTIVES

Nous avons indiqué nos perspectives 2023 à l'ensemble des CMISTES normands mi-décembre 2022 par courrier, à savoir la continuité des contrôles, globalement orientés autour du risque de chute de hauteur. Nous commencerons également à travailler avec la branche professionnelle sur la mise à disposition des branchements provisoires électriques et des bases vie.

Une nouvelle version de la Subvention Prévention Régionale, intégrant en plus de la version 2022, la mise en œuvre des branchements provisoires électriques sur les chantiers, est disponible en 2023.

La prévention des risques liés au nettoyage en agroalimentaire

Le nettoyage et la désinfection des équipements de travail dans les entreprises agroalimentaires exposent les travailleurs à de nombreux risques. Ces derniers sont autant des salariés des industries agroalimentaires que des prestataires de nettoyage ou encore des intérimaires.



Quelles actions en 2021-2022

Sur l'année 2021, en raison de moyens déjà mobilisés sur d'autres actions, nous n'avons pas mené d'actions directes auprès des entreprises.

Les interventions et les questionnements réalisés auprès des entreprises agroalimentaires et des prestataires de nettoyage en 2019 nous avaient apporté de nombreux enseignements.

Nous avons surtout complété notre connaissance de la problématique notamment à l'aide de l'étude exploratoire menée par l'INRS et l'IRSST dans des entreprises au Québec et en France.

Fin 2022, nous avons partagé ces éléments avec les partenaires sociaux lors des ateliers de travail sur les actions régionales du séminaire de la CRAT/MP.



PERSPECTIVES

Le choix des actions régionales à mener sur 2023-2024 n'est pas finalisé. En l'absence de priorisation sur cette thématique pour le CPG à venir, la connaissance acquise sur ces opérations de nettoyage et les contraintes associées sera partagée au sein du service.

La radiographie industrielle

La radiographie industrielle est une méthode de contrôle non destructif par émission de rayons gamma ou X. Elle vise à détecter les éventuels défauts des pièces industrielles et ouvrages, en particulier des cordons de soudure, lors de leur fabrication ou lors d'opérations de maintenance. Elle met en œuvre des sources radioactives de très haute activité pouvant présenter des risques sanitaires importants. Les constats sur les problèmes de coordination donneur d'ordre/radiologue et les conditions d'intervention non-satisfaisantes ont conduit à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques.

Quelles actions en 2021-2022

Depuis 15 ans, le travail collectif au sein du comité de suivi de la charte et des réunions plénières annuelles a permis de construire, avec l'ensemble des signataires, des outils d'information et de partager le retour d'expérience d'évènements, d'exercices ou de techniques innovantes.

Un travail très important a été réalisé en 2021 et 2022 pour la révision de la charte, véritable guide de référence de bonnes pratiques, qui évolue sur sa forme dans une volonté d'être plus pédagogique et s'articule autour des sujets suivants :

- le respect des grands principes de prévention et de radioprotection ;
- l'amélioration des conditions de travail et donc de la qualité de celui-ci ;
- une meilleure appréhension de la réglementation, sans se substituer à elle, par une déclinaison pratique.

La cérémonie de signature officielle de la nouvelle charte de bonnes pratiques en radiographie industrielle par les trois directeurs régionaux a eu lieu en septembre 2022 à l'issue de la réunion plénière annuelle, réunissant l'ensemble des acteurs : donneurs d'ordre, entreprises de contrôle gammagraphique, entreprises de maintenance industrielle, médecins du travail, organismes de contrôle et de prévention, etc.



> PERSPECTIVES

Un des objectifs principaux sera d'assurer la promotion de la charte, notamment avec le relais du MASE, afin d'accroître le nombre d'adhérents.

La dynamique du travail réalisé sera maintenue par :

- les réunions (2 par an) et actions du comité de suivi,
- la réunion plénière annuelle qui permet de faire le point sur les indicateurs de suivi, les inspections, les événements significatifs et les évolutions réglementaires.

Les risques liés aux interférences lors d'interventions d'entreprises extérieures

Des accidents graves et mortels, ainsi qu'un état des lieux des pratiques réalisé sur sites industriels par les préventeurs de la CARSAT Normandie sur les années précédentes, a mis en évidence l'existence de plans de prévention inefficaces pour lutter contre les risques liés aux interférences. Ces constats ont amené la CARSAT Normandie à développer des outils permettant aux entreprises extérieures et utilisatrices à mieux appréhender et prévenir les risques liés aux interférences.

Quelles actions en 2021-2022

De nombreuses actions auprès des partenaires (webinaires, ateliers, ...), des entreprises (accompagnement, contrôles, formations...), du réseau prévention et des organismes de formation (présentations, formations de formateur...) ont permis de présenter et de déployer les outils (Guides, grilles d'autodiagnostic, formations...) développés par la CARSAT Normandie.

Ex: Certaines entreprises intègrent les guides dans les pièces marchés et d'autres déploient la démarche sur tous leurs sites régionaux et nationaux.

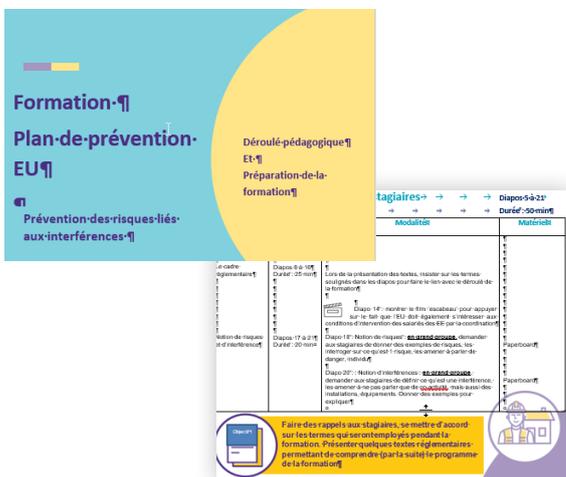
Toutes ces actions ont contribué à la reconnaissance de l'expertise de la CARSAT Normandie sur le sujet.

Chiffres clés

4 sessions de formation
« plan de prévention :
démarche méthodologique
pour la maîtrise des risques
liés aux interférences »

2266 vues du webinaire
mis à disposition sur le
site internet de la CARSAT
Normandie

5881 vues de la Topovidéo
permettant de promouvoir
la démarche d'établissement
des plans de prévention et de
communiquer sur les 4 guides



PERSPECTIVES

- Poursuivre les actions pour ne pas perdre la dynamique engagée et continuer les contrôles pour mesurer/maintenir les avancées
- Répondre aux nombreuses sollicitations (partenaires, entreprises, ...)
- Poursuivre l'accompagnement de la démarche détaillée dans les guides en continuant et développant les actions de communication, de formations...

Le secteur sanitaire et médico-social

En raison d'un nombre élevé d'accidents du travail et de la durée importante des arrêts de travail engendrés nous avons ciblé nos actions sur le secteur des EHPAD et de l'aide à domicile.



Quelles actions en 2021-2022

- Nous avons accompagné le groupe Korian pour adapter la trame de leur document-unique pour la partie liée au risque biologique en lien avec le COVID
- Nous avons poursuivi l'accompagnement de 65 EHPAD avec le programme TMS Pros, ainsi qu'une dizaine d'établissements pour personnes handicapées et une vingtaine d'établissements sanitaires
- Une commission spécialisée du CTR3 a élaboré une recommandation régionale pour améliorer l'évaluation des risques dans le secteur de l'aide à domicile auprès des personnes âgées et handicapées.



PERSPECTIVES

- Une action régionale dans le secteur de l'aide à domicile avec l'appui d'une commission spécialisée du CTR3 expérimentera la recommandation régionale qui a été votée en 2022.
- Une approche sectorielle spécifique pour les EHPAD est prévu pour l'année 2023. Cinq établissements ont été qualifiés en Normandie. Ils seront visités durant le deuxième semestre 2023 pour évaluer leur maturité en prévention. S'ils atteignent un niveau de maturité suffisant, un programme par risque tel TMS Pros pourra être engagé.

Chiffres clés

Les **65** EHPAD privés ciblés dans le programme TMS Pros ont vu la fréquence de leurs accidents diminuer de **21 %** entre 2018 et 2021 alors que la fréquence de l'ensemble des EHPAD privés de Normandie a diminué de **10 %** seulement sur la même période.

Les salariés du secteur sanitaire et médicosocial représentent **12 %** des salariés de Normandie mais **20 %** du total des accidents du travail et **20%** du total des jours d'arrêt suite à accident du travail.

05

NOTRE OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les ingénieurs conseils et les contrôleurs de sécurité de la Carsat Normandie aident les entreprises à établir un diagnostic du ou des risques spécifiques à l'entreprise, élaborer un plan de prévention cohérent et adapté, identifier les interlocuteurs et mobiliser les ressources adéquates, étudier l'environnement et les postes de travail.



Evaluer avec le laboratoire

Le Laboratoire Interrégional de Chimie apporte son expertise en termes d'évaluation et de prévention des expositions des risques chimiques et biologiques, notamment par le biais d'analyses de polluants chimiques, auprès des entreprises de Normandie, de la région Centre Val de Loire et de la Guyane. Il travaille en étroite collaboration avec les Services de prévention et de santé au travail de la région Normandie

Quelles actions en 2021-2022

L'activité du laboratoire en 2021 et 2022 a consisté à :

- › Une action coordonnée dans le secteur de la prothésie dentaire avec l'accompagnement d'une vingtaine d'établissements normands dans leur démarche de prévention des risques chimiques et la coordination avec les autres Carsat/CGSS impliquées et la fédération des prothésistes dentaires (UNPPD);
- › Poursuite et fin de la campagne interrégionale auprès d'établissements de prothésie ongulaire.
- › De forts investissements (plus de 300 000 euros) permettant le renouvellement d'appareils analytiques



Chiffres clés

130 interventions

avec analyse

250 interventions

de conseil

2400 analyses

gérées par le laboratoire



PERSPECTIVES

- Le Laboratoire Interrégional de Chimie va poursuivre son action en pilotant et en accompagnant le déploiement du programme RC PROS auprès d'établissements ciblés sur l'exposition de salariés à des substances cancérigènes.
- Des interventions de prélèvements en région Centre Val de Loire sont planifiées sur plusieurs semaines.
- L'offre de service du laboratoire à destination des entreprises fera l'objet d'une révision et de l'édition d'un document recensant l'ensemble des prestations possibles.

Les incitations financières

Dans le cadre de l'accompagnement en prévention des entreprises, la Carsat peut être amenée à soutenir financièrement des projets d'investissement ou des formations permettant d'améliorer la santé et la sécurité des salariés

Quelles actions en 2021-2022

En dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, les demandes d'aides financières ont encore été nombreuses en 2022.

Plus de 2,5 M€ ont été attribués à 321 TPE au travers de Subventions Prévention.

En parallèle, 1,5 M€ ont permis d'accompagner des entreprises au travers de Contrats de Prévention. 40 nouveaux Contrats de Prévention ont été signés.

La demande de subvention via le compte AT/MP sur Net-e permet dorénavant un traitement plus rapide et un meilleur suivi de la demande.

LES INJONCTIONS

Pour les situations de risques exceptionnels, la Carsat peut être amenée à demander la mise en place de mesure de prévention par voie d'injonction.

Cet outil a été mis en œuvre 42 fois.

LES MAJORATIONS

Les entreprises qui ne mettent pas en œuvre la totalité des mesures préconisées peuvent voir leur taux de cotisation majoré.



PERSPECTIVES

De nouvelles Subventions Prévention sont disponibles en 2023 pour accompagner les programmes d'action de la Carsat avec de nouvelles conditions générales permettant une plus grande homogénéité sur l'ensemble du territoire et des taux d'accompagnement plus conséquent.



Chiffres clé

321
Subventions Prévention
payées

40
contrats de prévention signés

Activités du Pôle Conseil Accidents du Travail / Maladies Professionnelles

Le pôle conseil AT/MP du service prévention a deux axes d'intervention principaux : Contribuer au processus de réparation en partageant la connaissance du service prévention sur expositions professionnelles, et l'étude et le suivi des risques émergents (Accidents du travail et maladies professionnelles). Deux axes de travail au service de la prévention : La reconnaissance favorise la mise en visibilité des risques, et incite les entreprises, par les mécanismes de tarification, aux démarches de prévention. L'étude des risques émergents facilite également la mise en place de démarches pour prévenir ces risques parfois moins connus.

Quelles actions en 2021-2022

Le pôle conseil AT/MP est une des entités du service prévention qui fait le lien entre le service et nos partenaires :

- › Les organismes de sécurité sociale impliqués dans le processus de réparation des AT et MP. Une journée de travail a ainsi réuni le 4 octobre 2022 42 représentants des caisses primaires d'assurance maladie et de la Direction Régionale du Service Médical pour travailler et échanger sur les avis du service prévention et leurs impacts juridiques, le bilan du CRRMP (Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles), focus sur le risque amiante et les perspectives liées aux nouveaux tableaux de MP 101 et 102 (les derniers tableaux relatifs aux cancers provoqués par le trichloréthylène et cancers de la prostate provoqués par les pesticides).
- › Les centres de consultation de pathologie professionnelle en environnementale des CHU de Normandie ; en 2022 notre collaboration a notamment eu pour objet la poursuite et le bilan de l'étude souffrance au travail initiée en 2020. Etude qui a fait l'objet d'une soutenance de thèse.
- › Les médecins du travail sont régulièrement associés à nos travaux, et les futurs médecins, accueillis comme cela a été le cas en 2022 dans le cadre de leur stage d'internat.



> PERSPECTIVES

- Projet d'étude du cancer du rein et exposition au trichloréthylène
- Journée RPS à destination des préventeurs, des médecins du travail, des médecins-conseil
- Journée CPAM/DRSM à l'automne 2023
- Accueil d'un nouvel interne en médecine du travail

La Documentation, l'information et la formation

Le pôle documentation Information Formation a pour mission d'informer notre public externe dans leur démarche de prévention des risques professionnels et interne dans leurs actions de prévention.

LA DOCUMENTATION ET L'INFORMATION

Analyser les besoins d'information de notre public externe

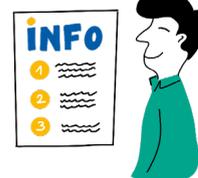
L'offre de service proposée apporte des réponses personnalisées et adaptées au quotidien des entreprises, au travers de produits d'information publiés par la branche accident du travail et maladie professionnelle qui sont mis à leur disposition.

Accompagner nos instances paritaires régionales

Les représentants des entreprises présents au sein des comités techniques régionaux disposent d'un bulletin de veille mensuel en santé sécurité au travail ainsi que d'une assistance documentaire.

Rendre accessible l'information auprès de notre public interne

Des produits documentaires sont diffusés en interne : panorama de presse hebdomadaire, veilles documentaires, etc. Des outils d'information tels qu'un intranet dédié, une base de capitalisation de connaissances ainsi qu'une réserve documentaire physique sont mis à la disposition des collaborateurs du service prévention.



Quelles actions en 2021-2022 ?

- 300 entreprises informées
- 22450 produits d'informations diffusés
- 16043 brochures
- 6091 affiches
- 1131 consultations de la page « offre documentaire »
- 7474 consultations de la page « guides à télécharger »



PERSPECTIVES

Des réflexions seront menées en 2023 afin de faire évoluer les différents produits d'information ainsi que leur diffusion. L'enjeu est d'informer le plus grand nombre tout en répondant aux attentes et aux besoins précis de notre public (entreprises, partenaires, interne).

LA FORMATION

Le Pôle Documentation Information Formation contribue à développer la prévention des risques professionnels dans les entreprises par divers moyens, dont la formation continue des salariés.

Quelles actions en 2021-2022 ?

Nous proposons chaque année un Plan Régional de Formations animées en Normandie par les Contrôleurs de Sécurité et / ou Ingénieurs Conseil. Les formations préconisées aux entreprises ont pour objectif de former des relais qui seront à terme porteurs de la démarche de prévention des risques professionnels. Les formations sont réservées prioritairement aux salariés des entreprises affiliées au Régime Général de la Sécurité Sociale.

Chaque formation concerne des acteurs particuliers (chef d'entreprise, salariés, chargé de sécurité, personne-ressource sur des projets prévention...). En 2021 -2022, notre offre s'est enrichie avec de nouvelles thématiques proposées : plan de prévention, document unique.

Chiffres clé

15 sessions de formation pour 146 participants

9 webinaires dédiés aux entreprises ciblées par le programme TMS PROS pour 60 participants

> PERSPECTIVES

Véritable levier dans la démarche de prévention des entreprises, l'offre régionale de formation devra venir en appui des prochains programmes nationaux.

La diversification de cette offre est impulsée par la diversité des programmes, les besoins exprimés par les entreprises et nos techniciens pour encore plus de synergies.



S'ENTOURER DE PARTENAIRES ...

... est un levier du projet d'entreprise de la CARSAT, notamment pour sa branche Risques Professionnels, avec une réelle volonté de développement et de dynamisme dans sa démarche partenariale. En ce sens, le service Prévention a élaboré sa politique de partenariat en 9 principes :

- Valeurs appliquées,
- Importance affirmée,
- Ambition haute réelle et réaliste,
- Renommée externe et interne,
- Périmètre défini,
- Analyse préalable effectuée,
- Conventonnement écrit et signé,
- Porteurs positionnés,
- Gestion opérationnelle et stratégique continue.

Chiffres clés

48 partenaires

intégrés dans la politique
partenariale

**35 conventions
en vigueur**

Plus de 50 000 €

dédiés au projets Prévention
de l'Éducation Nationale

Quelles actions en 2021-2022 ?

En 2021 et 2022, de nombreuses actions partenariales se sont poursuivies, illustrées ci-dessous pour 9 de nos partenaires :

- Auprès de **l'ARS de Normandie** afin de présenter notre programme TMS Pros lors d'un forum sur l'attractivité des métiers organisé par celle-ci et de participer à un atelier sur l'amélioration des conditions de travail.
- Des actions sont en cours avec **l'OPPBT** auprès des constructeurs de maisons individuelles, comme celle portant sur l'utilisation des échafaudages consoles. Des réunions ont été co-animées avec l'OPPBT. Nous participons mutuellement aux instances paritaires de chacun.

En matière de formation à la prévention, que ce soit en formation continue ou initiale, la Carsat s'appuie sur différents partenariats en vue de démultiplier son offre de formation :

Les organismes de formation habilités

Nos chargés de formation instruisent les demandes d'habilitation sur 12 dispositifs nationaux (SST, Prap ...), contrôlent les entités habilitées et animent ce réseau.

L'Éducation Nationale et les écoles d'Enseignement Supérieur (Ecoles d'ingénieurs et de Management) : il s'agit de développer la culture de prévention le plus en amont possible, dans la formation des salariés et encadrants de demain. Du côté des lycées d'enseignement professionnel, de nombreux projets prévention ont été accompagnés en termes de pédagogie, d'expertise technique et de financement par la CARSAT Normandie.

suite

Pour l'Enseignement Supérieur, la Carsat Normandie propose aux écoles des outils pédagogiques multimodaux construits par l'INRS, les Carsat et les écoles (autoformations, cours en présentiel, études de cas ...) portant sur les bases essentielles en prévention et sur des thématiques variées telles la prévention et la performance ou encore les Risques Psychosociaux.

En septembre 2022, une convention de partenariat avec **Mase** a été signée afin de renforcer nos actions communes, relayer nos actions, et promouvoir la Charte de Bonne Pratique en Radiographie industrielle.

Auprès des **CHU**, la CARSAT contribue au financement tant d'études que de consultations sur les pathologies professionnelles (CCPP de Rouen, Caen, Cherbourg, Le Havre), et au développement de la connaissance et de la prévention des risques de maladies professionnelles.

Toujours dans sa dynamique partenariale, le service Prévention entretient une collaboration permanente avec **les différents SPSTI**. Ils peuvent être un relais important de nos actions d'amélioration de la santé au travail.

Dans le cadre du Programme régional « EU/EE : maitrise des risques liés aux interférences », les outils développés par la CARSAT Normandie ont été soutenus avec **l'IUMM** lors d'une intervention auprès de ses adhérents intitulée « encadrement, acteur de la prévention » : Présentation de la formation CARSAT Normandie « Plan de prévention : démarche méthodologique pour la maitrise des risques liés aux interférences » ; Mise en place d'un cursus de Formation de formateurs pour déploiement par les formateurs de l'IUMM.

> PERSPECTIVES

Un portail extranet entre la Direction des Risques Professionnels et ses partenaires est en cours de développement. Il s'agira d'un portail pour l'ensemble des directions et des partenaires de la CARSAT. Il sera possible d'y retrouver les actualités, les offres et outils, les contacts ainsi que les liens vers des sites utiles pour nos partenaires. L'ouverture prévue sur 2023 fera l'objet d'une communication.

Du côté de la démultiplication, le Pôle Documentation Information Formation poursuit son accompagnement auprès des entités habilitées. Une nouvelle campagne de contrôle des entités habilitées SST Niveau 1 (Acteurs) sera lancée d'ici fin 2023.

Pour la formation initiale, la dynamique des projets prévention établissements sera maintenue pour l'enseignement professionnel et de nouvelles écoles d'enseignement Supérieur ont d'ores et déjà manifesté le souhait de nous ouvrir leurs portes.

06

NOTRE OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nous assurons les entreprises pour les risques professionnels des salariés. Chaque année, nous calculons et notifions aux employeurs de la région normande leurs taux de cotisation « accidents du travail et maladies professionnelles ». Ces taux sont déterminés, pour chaque établissement d'une entreprise, en fonction de l'activité principale exercée par les salariés.



La dématérialisation des notifications de taux AT/MP

Depuis le 25 octobre 2018, la décision de taux AT/MP (envoyée aux établissements par courrier en début d'année par les Carsat) peut désormais être notifiée tout au long de l'année par voie dématérialisée, via le compte AT/MP.

Ce nouveau service en ligne gratuit permet aux entreprises d'avoir l'information disponible à tout moment et à la même valeur juridique que le courrier et l'accusé de réception papier envoyés en début d'année.

Le taux unique

Les entreprises multi-établissements de plus de 19 salariés peuvent demander à bénéficier d'un taux unique de cotisation AT/MP pour tous leurs établissements ayant la même activité et appartenant à une même catégorie de risque.

L'entreprise doit adresser sa demande à la Carsat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 4^e trimestre de l'année civile en cours pour une application au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

Cette option de calcul, une fois accordée, est définitive pour la catégorie de risque concernée. L'entreprise ne pourra plus solliciter le calcul d'un taux par établissement.

Les grands comptes

Le dispositif Grands Comptes est une offre de service destinée aux grandes entreprises de plus de 2 000 salariés qui instaure un mode de gestion spécifique du risque professionnel au niveau national.

Cela implique :

- Un interlocuteur tarification unique,
- Une meilleure visibilité sur les taux de cotisation et la sinistralité,
- Une offre de conseil et d'accompagnement personnalisé.

DÉTERMINER, NOTIFIER ET PROMOUVOIR LE NOUVEAU COMPTE AT/MP

Durant ces deux années, la promotion du compte AT-MP a été la clé de voûte de nos actions d'accompagnement et de conseil envers les entreprises.

Plus de 62 039 établissements normands sont désormais adhérents à ce service en ligne et bénéficient de la notification dématérialisée de leur taux de cotisations AT-MP.

Les opérations de fiabilisation de nos données ont permis de notifier des décisions de qualité aux entreprises grâce à des actions ciblées comme des vérifications d'activité (3310 révisions de classement en 2021/2022).

La simplification des démarches administratives avec la promotion du taux unique auprès de 126 entreprises en 2021/22 démontre tout notre intérêt à aller au-devant de nos publics.



PERSPECTIVES

Suivant les grands axes de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion, la promotion de nos offres de service perdurera : poursuite du dispositif grands comptes tarification, accompagnement de la transition du Compte AT/MP vers le Compte Entreprise.... La lutte contre la fraude sera également une thématique prégnante sur cette nouvelle COG.

La gestion de l'allocation des travailleurs de l'amiante

Le dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante ou Allocation des Travailleurs de l'Amiante (ATA) a été instauré par l'article 41 modifié de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 1999. Il permet, sous certaines conditions, aux salariés ou anciens salariés de certains établissements ou ports, dont la liste est publiée par arrêté ministériel, ainsi qu'aux assurés victimes d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, de cesser toute activité professionnelle et de percevoir une allocation de pré-retraite, jusqu'à l'âge d'une retraite au taux plein.

Depuis le 01/09/2021, la gestion de cette allocation pour notre région ainsi que pour les régions Aquitaine, Bretagne, Centre Val de Loire, et Pays de la Loire est désormais assurée par la CRAMIF.

Durant 2 ans, nous avons accompagné cette mutualisation auprès des agents de la CRAMIF avec des formations, un interlocuteur dédié, une transmission des dossiers par palier ; et ce, afin que ce transfert d'activité se réalise en douceur pour tous les assurés et les acteurs du métier.

> Chiffres clés 2022

**97 709 sections
d'établissements
actives**

**14 393 DAT
imputées**

(19 311 en 2021)

**3 913 MP
imputées**

(4 327 en 2021)

**3 310
révisions de
classement**

**4 566 courriers
traités**

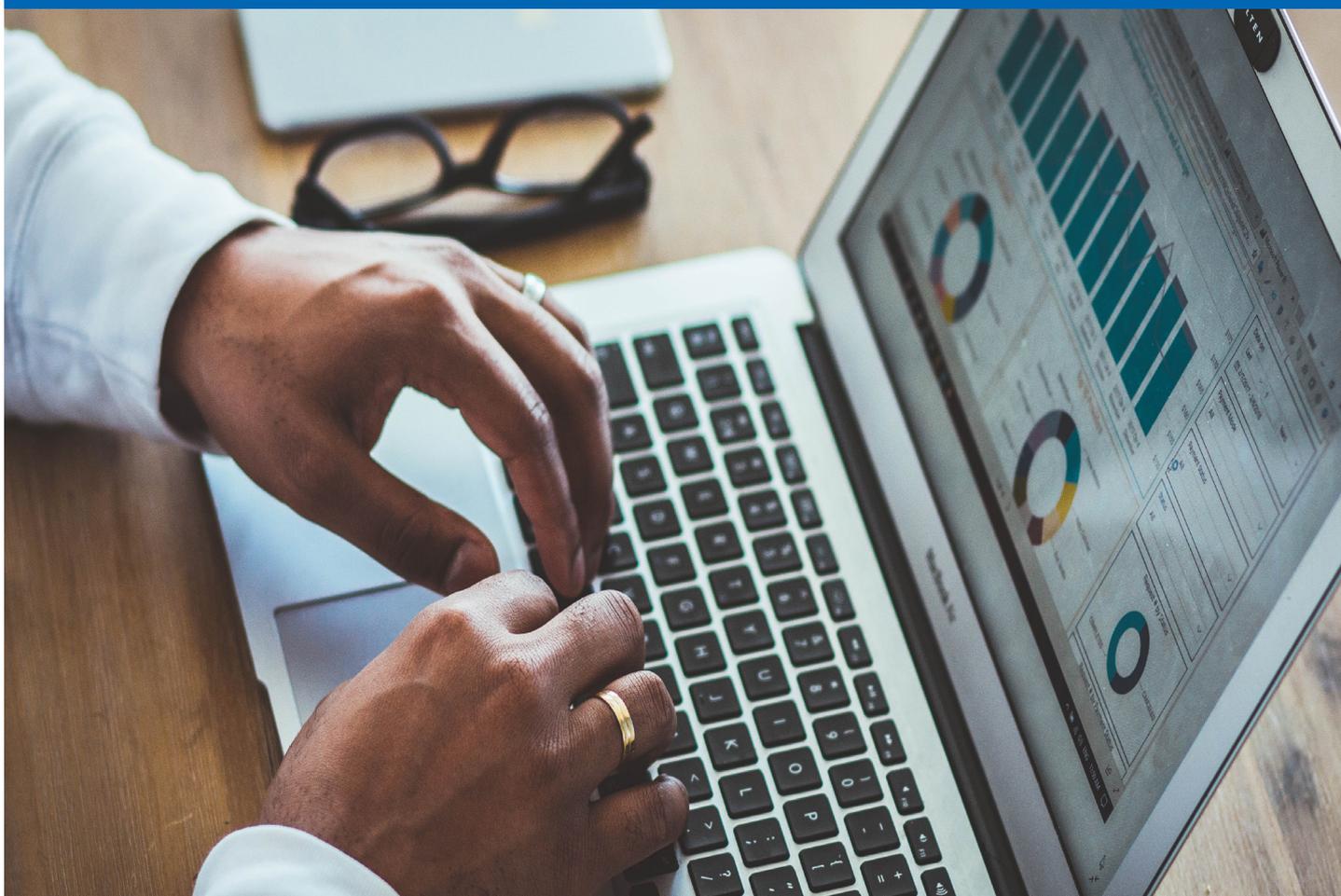
(4 571 en 2021)

07

NOS STATISTIQUES

Au moment de la parution de ce rapport d'activité, les données statistiques portent sur l'année 2021, en ce qui concerne les données ci-contre.

Concernant l'activité du Service Prévention (graphiques de la page ci-après), ceux-ci portent sur l'année 2022.



Sur le territoire normand, la Direction des Risques Professionnels de la Carsat Normandie œuvre en tant qu'assureur pour les 103 796 sections d'établissements et les 912 873 salariés qui la composent en 2021.

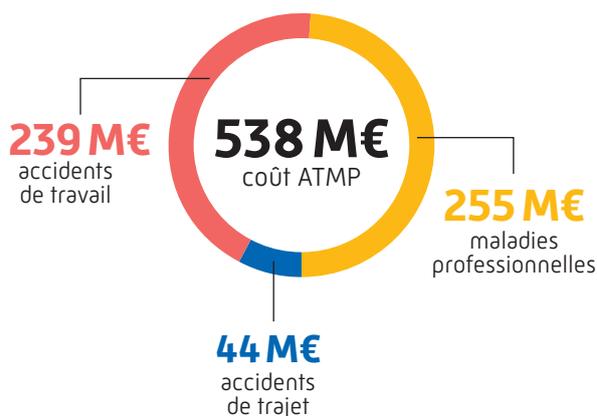
Dépenses : le coût global augmente toujours en 2021

+19%

d'augmentation en 5 ans

+8%

coût des accidents du travail entre 2019 et 2021



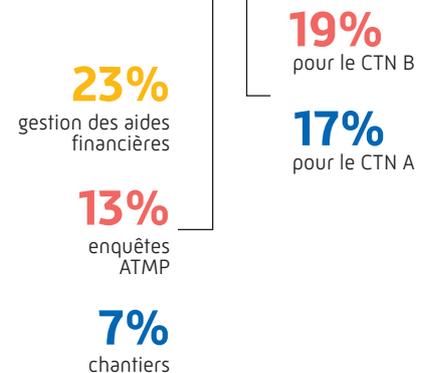
Prévention : 3,5% des établissements normands ont profité d'interventions

3 403

sections d'établissements visitées

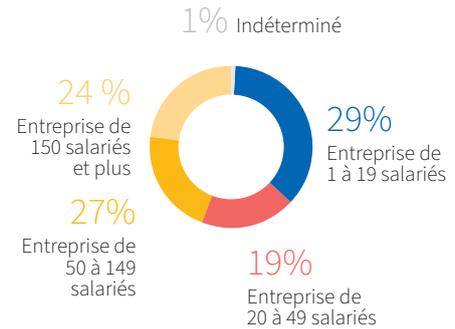
3 528

jours d'intervention en 2021



Répartition des 3 593 journées d'intervention

Par taille d'établissement



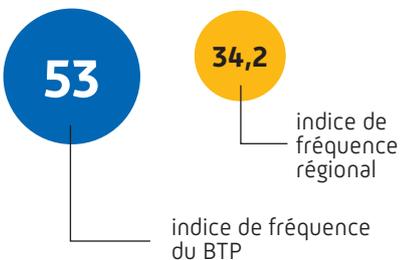
> Accidents de travail

De 2014 à 2019, le nombre d'accidents de travail avec arrêt augmente pour jusqu'à 33 679 en 2019. En 2021, ce nombre diminue et nous comptabilisons 31 232 accidents de travail avec arrêt, **soit une baisse de 7 % par rapport à 2019.**

31 232
accidents de
travail avec arrêt



Le secteur d'activité du BTP reste le plus touché
avec un indice de fréquence
supérieur à la moyenne régionale

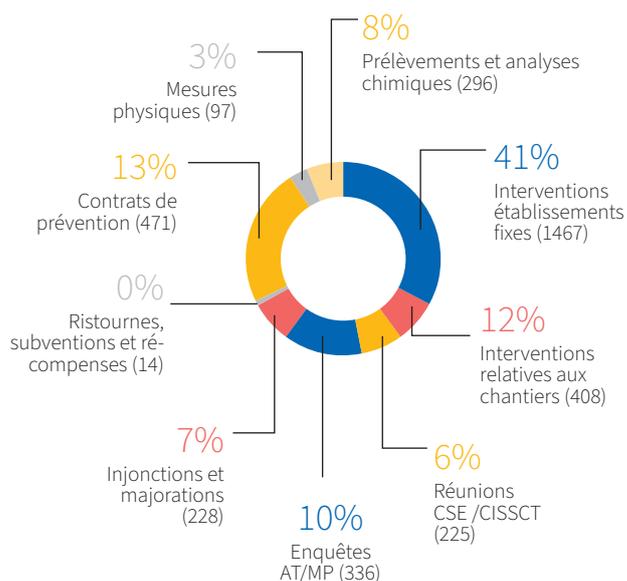


Moins de 1 900
accidents de travail
avec incapacité
permanente

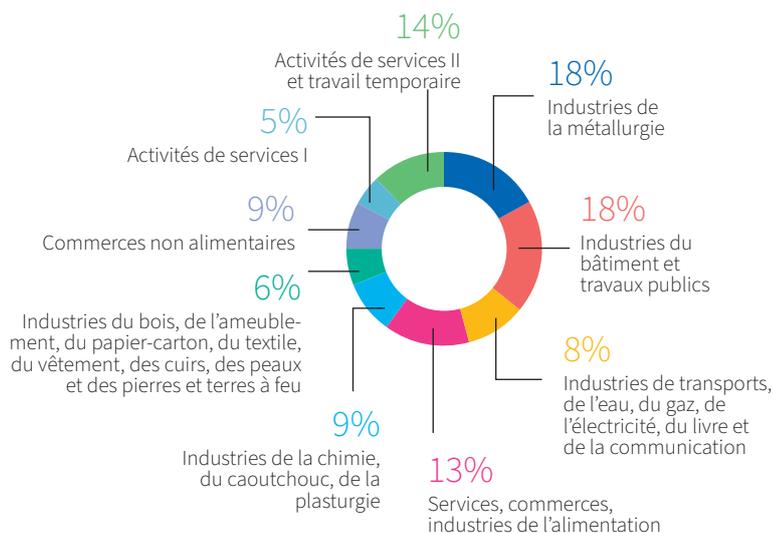


Stabilité du nombre de
décès dû à un accident
de travail
(41 victimes en 2020, 43 en
2019)

Par codes nationaux



Par CTN



> Maladie professionnelle

- 9% des maladies professionnelles en 3 ans

En 2021, 3 147 maladies professionnelles ont été reconnues et indemniées versus 3 469 en 2018 (pour mémo, 303 en 1991).



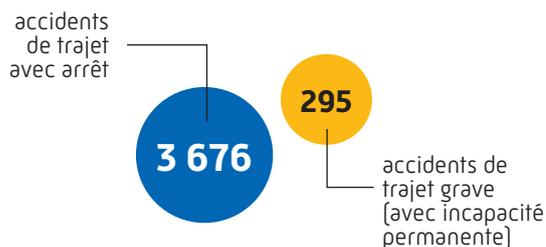
Diminution des maladies dues à l'amiante. De 100 reconnaissances en 1991 à 1 578 en 2005, pour atteindre 327 en 2021.

76% d'affections péri-articulaires parmi les maladies professionnelles.

Baisse significative de 71% des décès, 10 en 2021 versus 35 en 2018.

> Accidents de trajet

Baisse de 10% des accidents de trajet avec arrêt en 2021, mais augmentation des accidents de trajets graves (de 273 en 2019 à 295 en 2021).



Stabilité du nombre de décès depuis 3 ans, 18 victimes en 2021.

Assurer la retraite. Protéger la santé.

La Carsat Normandie appartient au régime général de la Sécurité Sociale. Elle intervient dans les domaines de la santé et de la retraite auprès des salariés, des retraités et des entreprises de Normandie.

www.carsat-normandie.fr



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Normandie